

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE TOUVET**

DELIBERATION n°2025_74

Nombre du Conseil municipal			
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Présents	Votants
23	23	17	21

Séance du 12 Novembre 2025

L’an deux mil vingt-cinq, le mercredi 12 novembre, le Conseil municipal de la commune du Touvet, dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Adrian Raffin.

Date de convocation du Conseil Municipal : vendredi 7 novembre 2025 en portage boîtes aux lettres et envoi dématérialisé.

Présents : BACHELOT Xavier ; BILLARD Cécile ; BLANC-GONNET Johanne ; BLAIN Anne-Marie ; BUISSIERE-GIRAUDET Alexandre ; CHABANNE Cendrine ; COTTIN Clément ; COURROUX John ; GAUCHON Sandrine ; GONNET André ; GUEX Alice ; GUITTON William ; LAGUIONIE Brice ; MERZARIO Bruno ; RAFFIN Adrian ; RIGOUT Pierre-Antoine ; VUILLERMOZ-GENON Annie.

Absents excusés : AZZI Dounia (pouvoir à GUEX Alice) ; FAVREAU Shayma (pouvoir à GUITTON William) ; FELTZ Corinne ; GEORGES Stéphane ; LARGE Sylvie (pouvoir à RIGOUT Pierre-Antoine) ; MOURETTE Jean-Louis (pouvoir à André GONNET).

Secrétaire de Séance : William GUITTON

Début de séance : 20h30

Délibération n° : 2025_74 : Adhésion de la Commune du Touvet au « Réseau Climat Positif Mondial » et autorisation donnée à Monsieur le Maire pour l'engagement de la collectivité.

RAPPORT DE PRESENTATION

Le « Réseau Climat Positif Mondial » a été initié par M. Gaël DERIVE, qui était chargé du premier PCAET français (Métropole de Grenoble), en réponse à l'urgence climatique. Le dérèglement climatique est une réalité, avec un réchauffement déjà mesuré à +1,1°C (base 1850-1900), et l'Accord de Paris exige une réduction immédiate et rapide des émissions de gaz à effet de serre (GES).

Étant donné que 70 % des émissions mondiales de GES proviennent des zones urbaines, la lutte se joue au niveau des territoires (villages, villes, métropoles). Le réseau part du principe qu'un défi planétaire nécessite une mobilisation mondiale.

L'ambition affichée est de devenir le plus « grand » réseau mondial face à l'urgence climatique.

Les objectifs principaux du réseau sont de :

1. Valoriser les actions concrètes menées par chaque collectivité en matière d'atténuation et d'adaptation.
2. Partager les meilleures solutions bas-carbone (mobilité, bâtiment, énergie, alimentation) afin d'inspirer les autres élus et citoyens et de créer un cercle vertueux.
3. Dynamiser les démarches Plan Climat (PCAET) des collectivités.
4. Créer un lien fort et direct avec les habitants des territoires.
5. S'unir au niveau mondial, y compris en soutenant les villes en voie de développement (pays du sud), pour renforcer l'impact collectif.

Fonctionnement et Avantages pour les Collectivités

Le réseau se positionne comme un site phare et une référence pour la transition verte locale. Il offre aux collectivités une véritable vitrine pour présenter leur démarche bas-carbone.

Pour chaque collectivité, le réseau permet d'avoir une fiche complète et détaillée regroupant les objectifs, le plan climat, les actions, les indicateurs, etc.

Cette fiche est conçue pour être largement diffusée, notamment via les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn).

- Pour les petits territoires (villages) : C'est l'opportunité d'obtenir une page solide et mise à jour sur la transition verte locale, souvent absente ou très limitée sur leur propre site.
- Pour les grandes villes ou les EPCI : Cela permet de diffuser un résumé de leur PCAET, souvent technique, et de le rendre accessible pour que les habitants puissent suivre leurs pages web.

Le réseau propose également des outils d'animation clés en main (événements, thèmes, contenus) pour faciliter l'animation quotidienne du plan climat.

En termes d'engagement, l'adhésion est rendue très accessible :

- La version de base de la fiche est et restera gratuite.
- Il n'y a aucun engagement contractuel ; la collectivité peut rejoindre ou quitter le réseau quand elle le souhaite.
- Le processus d'inscription est simple et rapide, nécessitant seulement une minute pour créer le compte et une minute pour créer la fiche de base.

Dynamique d'Adhésion et Croissance du Réseau

Le réseau connaît un développement rapide face à l'urgence climatique. L'union des collectivités vise à changer d'échelle et de vitesse dans la lutte.

L'adhésion est massive et mondiale :

- Au 1er septembre 2025, 215 collectivités avaient déjà rejoint ce réseau.
- Ces 215 collectivités représentent un total de 23 millions d'habitants.
- Les collectivités adhérentes incluent des villages, des villes, des agglomérations et des métropoles, réparties en France, dans 26 territoires Outre-mer, et dans 12 pays à l'international (notamment en Afrique et dans l'Océan Indien).

L'ambition pour l'année 2025 est de renforcer l'animation du réseau et d'atteindre l'objectif de 300 collectivités d'ici la fin de l'année. À moyen terme, la vision est d'atteindre 1000 collectivités (soit 100 millions d'habitants) en quelques années.

DELIBERATION

VU l'urgence climatique mondiale, marquée par un dérèglement déjà mesuré à +1,1°C par rapport à la période 1850-1900 ;

CONSIDÉRANT les engagements internationaux pris par la France dans le cadre de l'Accord de Paris adopté à la COP21 en 2015, visant à limiter le réchauffement climatique et à réduire les émissions de gaz à effet de serre ;

CONSIDÉRANT que l'Accord de Paris requiert de limiter le réchauffement climatique nettement en-dessous de +2°C, nécessitant une réduction immédiate et rapide des émissions de gaz à effet de serre ;

CONSIDÉRANT que 70% des émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES) proviennent des zones urbaines, faisant des territoires (villages, villes, métropoles) le cœur du défi climatique ;

CONSIDÉRANT le rôle central des collectivités territoriales dans la mise en œuvre locale des politiques de transition écologique

Après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ARTICLE 1 : ADHÉSION AU RÉSEAU

APPROUVE l'adhésion de la Commune du Touvet au « Réseau Climat Positif Mondial ».

ARTICLE 2 : AUTORISATION DU MAIRE

AUTORISE Monsieur le Maire à engager la collectivité dans ce réseau, notamment en créant le compte et la fiche de la Commune du Touvet.

ARTICLE 3 : PUBLICATION

La présente délibération sera transmise au représentant de l'État et sera affichée pour information.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Le Touvet, le 13 novembre 2025
Le Maire,
Adrian RAFFIN

TRANSMIS au représentant de l'Etat le 13 novembre 2025



Envoyé en préfecture le 14/11/2025

Reçu en préfecture le 14/11/2025

Publié le

ID : 038-213805112-20251112-2025_74-DE